Dextra Factsheet

Protection juridique pour les communes

Avec Dextra, votre commune est en sécurité : nous conseillons et assistons les communes dans les cas juridiques et les protégeons contre les risques financiers liés aux litiges.

Qui est assuré ?

La commune, ses membres exécutifs, ses collaborateurs ainsi que ses institutions, comme par exemple :

Qu'est-ce qui est assuré ?

Dextra paie jusqu'à **CHF 600'000** par cas juridique pour les honoraires d'avocat et autres frais de procédure. Sont assurés 37 domaines juridiques spécifiques aux communes. En voici quelques exemples :

- Un collaborateur a divulgué à plusieurs reprises des informations confidentielles (violation du secret de fonction, droit du travail)
- Une entreprise de construction mandatée par la commune a fourni un travail défectueux et ne veut pas le corriger (protection juridique du maître d'ouvrage)
- Le centre communal est endommagé par des vandales. La commune souhaite déposer une plainte pénale et réclamer des dommages-intérêts (droit des dommages-intérêts et réparation du tort moral)
- Le site Internet de la commune a été hacké et truffé de propos racistes (droit de l'internet)
- La commune est accusée d'avoir utilisé abusivement des données personnelles (droit de la protection des données)
- Un enfant est victime d'un accident sur l'aire de jeux. Une procédure pénale est ouverte contre le collaborateur responsable (droit pénal)
- Un couple de parents s'oppose à l'affectation de leur enfant dans l'école (droit scolaire)
- Un entrepreneur non retenu s'oppose à l'attribution d'une réfection de route (droit des marchés publics)
- Un citoyen n'accepte pas la décision négative d'un permis de construire (permis de construire)

Pourquoi Dextra

- ✓ **Une solution adaptée à chaque besoin :** une solution de protection juridique sur mesure pour les communes et leurs institutions.
- ✓ **Le meilleur rapport qualité-prix :** prise en charge des coûts jusqu'à CHF 600'000, dans le monde entier, couvertures imbattables, par exemple en droit de l'Internet ou de la protection des données, en droit des contrats, en droit scolaire, en droit de la construction ou en aménagement du territoire et des zones
- ✓ **Conseil rapide et compétent :** des avocats et juristes expérimentés s'engagent pour votre commune
- ✓ **Pas de frais cachés :** pas de franchise, pas de valeurs minimales/maximale de litige
- ✓ **Indépendant d'intérêts supérieurs :** Dextra ne fait pas partie d'un groupe d'assurance et évite ainsi d'éventuels conflits d'intérêts

ISTQ | Institut Suisse des Tests Qualité Sàrl
Test assurances protection juridique
L´ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE EXCEPTIONNELLE
Test 02/2021, TOP 3 des 16 fournisseurs dans le test: tarifs & service
istq.ch

Google

Trustpilot
TrustScore **4.8** | **1'732** Bewertungen

dextra
www.dextra.ch
+41 44 296 60 60